



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 68263

Texte de la question

M. Jean Ueberschlag attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les contraintes posées par la coexistence des francs et des euros pendant la période transitoire pour les commerçants et artisans. En effet, durant le passage à l'euro du 1er janvier au 17 février 2002, les entreprises artisanales et commerciales de proximité feront, en plus de leur travail habituel, office d'« auxiliaires bancaires ». Compte tenu des charges supplémentaires imposées à ces entreprises, il lui demande de prendre des mesures fiscales particulières en faveur des commerçants et artisans, de nature à compenser le coût du passage à l'euro.

Données clés

Auteur : [M. Jean Ueberschlag](#)

Circonscription : Haut-Rhin (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68263

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6131